

RÈGLEMENT DE STAGE PLURIDISCIPLINAIRE À PAS DE CHENILLE

Vous trouverez ci-dessous les détails de notre processus de stage pluridisciplinaire allant de la pré-inscription jusqu'à la restitution du compte-rendu, ainsi que nos règles de fonctionnement en découlant.

Un stage pluridisciplinaire à À pas de chenille comprend entre 4 et 6 heures de rééducations par jour, sur 5 jours hors jours fériés (le même programme tous les jours + 1h d'ostéopathie ou fasciapulsologie par semaine pour tous les enfants). Il est possible de choisir 1 ou 2 semaines consécutives, sachant que 2 semaines permettent un meilleur travail des objectifs.

Selon les semaines (tous les professionnels ne sont pas présents chaque semaine), le programme peut comprendre les pratiques ou activités suivantes : kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, orthophonie, orthoptie, piscine avec animatrice sportive, sport avec animatrice sportive, médiation animale, éducation spécialisée (via les activités manuelles et le jeux / via le cirque et la musique, selon les semaines), méthode CME Medek (avec kiné ou ergo selon les semaines), ostéopathie (ou fasciapulsologie selon les semaines).

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 02.21.81.09.21. ou 06.84.52.55.74. du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h, ou par mail à apasdechenille@gmail.com

ADHESION :

Nous demandons à toute personne qui souhaite bénéficier de notre accompagnement d'adhérer à l'association À pas de chenille **chaque année civile** (1 adhésion par an par foyer). L'adhésion « Bénéficiaire » 2024 se fait via le lien suivant :

<https://apasdechenille.s2.yapla.com/fr/adhesions-2024-10282>

Son tarif est de 50€.

En étant adhérent, vous pouvez avoir accès au Fab-Lab (ordinateur, imprimante, plastifieuse, imprimante 3D, machine à coudre, caisse à outils, ...), aux ressources documentaires de la salle des familles et aux conférences gratuitement.

PRE-INSCRIPTION :

Dans l'attente de notre site internet, vous pouvez vous préinscrire en complétant le questionnaire suivant si c'est votre première fois chez nous:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeTh_iEYd-W5I9W7oWPfBgDM6Wa3kpV_aPbJUP-o-JT1Qls9g/viewform

Ou le suivant si vous êtes déjà venu en stage :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd54n6zOor_22bdQcNIDzEgRAeEJ6hHuN0TvAX_FaiLfdGjmg/viewform

Prévoyez entre 20 et 30 minutes pour le remplir.

DEVIS PRÉVISIONNEL :

Dans les 10 jours suivant la validation de votre questionnaire, vous recevrez un devis prévisionnel type pour une semaine de stage. Il comprendra le nombre d'heures demandé, mais ne tiendra pas encore compte du choix des séances et des éventuelles options et facturations complémentaires (voir info sur la réunion de préparation aux stages). Si vous souhaitez valider, vous devez inscrire la ou les dates de votre choix (il est possible de choisir 1 ou 2 semaines consécutives à chaque période de stage), signer et retourner le devis par mail à apasdechenille@gmail.com.

CONFIRMATION PRE-INSCRIPTION :

Vous recevrez sous 10 jours maximum une confirmation de pré-inscription (ou information de stage complet le cas échéant) et le montant des arrhes à verser, avec en pièce jointe le RIB de l'association pour son virement.

CONFIRMATION INSCRIPTION :

À réception de votre virement sur le compte de l'association, nous vous confirmons l'inscription de votre enfant par mail, pour que vous puissiez préparer votre séjour (transport, hébergement, ...).

SÉJOUR :

À pas de chenille permet uniquement la mise en place des rééducations. Nous n'avons pas de logement ni de salle de sieste sur place. Nous avons une salle de change au RDC avec WC PMR, table à langer et table de massage pour le change des plus grands. Nous avons une salle de pause avec couverts et électroménager (frigo, micro-ondes, bouilloire, Senseo). Pour votre hébergement et transport, nous pouvons vous conseiller si vous le souhaitez.

Nous avons un partenariat avec la gérante de 2 studios PMR à Rives-du-Couesnon pour 2 personnes chacun (St-Georges-de-Chesné), soit 15kms du pôle (2 lits 1 place) : location du dimanche soir au vendredi matin pour 200€ toute l'année. Nous faisons aussi du lien avec l'office du tourisme et quelques logements Air BNB, dont un T2 accessible PMR.

J-60 : MAIL D'INFORMATION ET DE PREPARATION DU STAGE

Ce mail comprend de nombreuses informations / demandes pour permettre une prise en charge optimale lors du stage.

- Rappel des dates de stage et nombre d'heures par jour (-> est-ce toujours votre souhait ?)
- Rappel des horaires possibles (8h-18h) (-> quels horaires vous arrangent le mieux pour le début et la fin de journée ? faut-il prévoir une pause pour la sieste, et si oui, de combien de temps ? avez-vous des impératifs d'horaires à respecter ?)
- Présentation des thérapeutes et rappel de l'intérêt de la pluridisciplinarité (-> pouvez-vous classer les thérapies souhaitées par ordre de priorité ?)
- Information sur la réunion professionnelle de préparation des plannings (les professionnels se rassemblent à J-30 pour établir les plannings de stage des enfants en fonction de tous les éléments transmis [questionnaire, bilans, vidéo, priorisation souhaitée des parents, éventuel bilan pré-stage] : cette réunion est facturée 30€ par stage par famille, sur la facture finale).
- Demande, sous 15 jours, d'envoi des bilans de l'enfant (médecin, kiné, ergo, psychomot, orthophoniste, orthoptiste, neuropsych, bilan éducatif, ...).
- Demande, sous 15 jours, d'envoi d'une vidéo de 3 minutes :

Prévoir une tenue confortable pour l'enfant : legging, short, body/ enlever les chaussettes/ pas de jupes, pas de vêtements amples.

30 secondes : Motricité libre de votre enfant : au tapis (position de départ sur le dos) ou choix de l'enfant (fait ce qu'il veut comme mouvements, activités)

1 minute : Déplacements (retournement, rampé, 4 pattes, marche...) spontanés et/ou assistés (aide humaine, matérielle)

30 secondes : Le repas : vue large pour voir l'installation ; tenue des couverts, biberon ... ; boire un verre d'eau

1 minute : Activités avec un ballon utilisant les pieds/mains : saisir, lancer, viser, slalomer...

- Demande, sous 15 jours, d'envoi des ordonnances, de moins d'un an, avec intitulés suivants et sans nombre de séances indiqué :

KINESITHERAPIE : « Rééducation neuromotrice de l'enfant avec atteinte neurologique (si diagnostique de posé merci de mentionner le nom de la pathologie) AMK 11 »

ERGOTHERAPIE : « Rééducation neuromotrice en ergothérapie »

PSYCHOMOTRICITE : « Rééducation neuromotrice en psychomotricité »

ORTHOPHONIE : « Education ou rééducation de la communication et du langage dans les handicaps moteur, sensoriel et/ou les déficiences intellectuelles (inclus paralysie cérébrale, troubles du spectre de l'autisme et maladies génétiques), par séance »

- Proposition de bilan pré-stage, sous 3 semaines, pour mieux cibler les compétences de l'enfant et ses besoins lors du stage : RDV d'1h avec la kinésithérapeute (facturé 50€) à effectuer au plus tard 5 semaines avant le stage.

- Demande de droit à l'image enfant + droit à l'image aidant(s) (1 document à remplir et retourner par personne présente dans les locaux). Si vous refusez, merci de renvoyer le document rayé et signé (avec la date et le nom de la personne concernée) pour que nous en soyons informés.

- Demande de confirmation « Day off aidant » et séance d'ostéopathie aidant (-> qui souhaite en bénéficier ?). La séance d'ostéopathie aidant est identique à celle dont vous pourriez bénéficier dans un cabinet libéral : nous la proposons pour un gain de temps pour vous si vous en avez besoin (vous êtes en séance pendant que votre enfant est en séance).

J-30 : REUNION PLANNIFICATION ENTRE PROFESSIONNELS

Un mois avant le stage, les professionnels se réunissent pour préparer les plannings des enfants. À l'aide de toutes les informations reçues (questionnaire, bilans, vidéo, éventuel bilan pré-stage, priorisation des thérapies par les familles), les professionnels établissent le programme hebdomadaire de l'enfant. Ensuite, la responsable de l'association établira les plannings complets (plannings enfants / plannings professionnels / plannings bénévoles).

!/ Toute demande de contact entre les professionnels habituels de votre enfant et les professionnels des stages À pas de chenille doit être faite par écrit par vous, afin de respecter vos choix d'information médicale.

J-7 : TRANSMISSION DES PLANNINGS

Les plannings sont transmis aux familles et ne sont pas modifiables.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

- Comme mentionné ci-dessus (CONFIRMATION PRE-INSCRIPTION), des arrhes sont versées à la réservation. Elles sont de 30% du montant du devis prévisionnel et payable par virement. Les arrhes sont par définition **non remboursables**.

- Les professionnels conventionnés (kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes) émettront une facture correspondant aux séances pour lesquelles vous passerez la carte vitale et pourrez obtenir un remboursement de sécurité sociale (et mutuelle le cas échéant). Cette facture sera à régler en fin de stage par chèque. Merci de prévoir votre chéquier et votre carte vitale.

Les enfants accueillis dans des structures subventionnées par l'Etat (CAMPS, IME, IEM, ...) peuvent se voir refuser la prise en charge par la sécurité sociale, selon les organismes et départements.

- La facture du solde (montant de la réunion professionnelle J-30 + montant des séances de rééducation – règlement des professionnels conventionnés – règlement des arrhes) sera transmise au début du stage, et à régler par virement à réception.

- Nous n'avons à ce jour pas eu connaissance d'une prise en charge possible par la MDPH, mais nous vous suggérons de transmettre votre facture de stage (et compte-rendu) dans votre dossier.

- Un justificatif de paiement des séances d'ostéopathie (enfant / aidant) sera fourni en complément pour un éventuel remboursement par votre mutuelle.

- Paiement par un tiers : dans l'éventualité d'un paiement intégral par un tiers en direct sur le compte d'À pas de chenille, après versement des arrhes, vous recevrez un chèque de remboursement du trop-perçu lors du stage, ainsi qu'une attestation de trop perçu.

- MODIFICATIONS / ANNULATIONS :

-> Modifications : toute demande de modification est possible jusqu'à 60 jours calendaires avant le début du stage gratuitement (report des arrhes sur la nouvelle date). Au-delà de ce délai, la modification implique le paiement de nouvelles arrhes.

-> Annulation jusqu'à 3 jours calendaires avant le stage : toute annulation pour urgence médicale avec certificat médical (de l'enfant ou son aidant prévu en stage uniquement) sera traitée comme une modification. Une annulation pour toute autre raison implique la facturation de 50% du solde du stage en complément des arrhes.

-> Annulation moins de 3 jours calendaires avant le stage et/ou pendant le stage : une fois ce délai atteint, **l'intégralité du stage est due**, sauf dans les circonstances suivantes : professionnel absent (maladie, blessure, intempéries) ; séance annulée par À pas de chenille pour des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans les cas précédemment mentionnés, seules les séances effectuées seront facturées.

INFORMATIONS PISCINE :

La température de l'eau est habituellement entre 32° et 34°. Cependant, il est possible qu'exceptionnellement la température descende à 29°. À pas de chenille ne saurait être tenue responsable de cette baisse et maintiendrait les séances. En-dessous de cette température, nous serions obligés d'annuler les séances (qui ne seraient pas facturées).

Pour accéder à la piscine, il est obligatoire de prévoir l'équipement adéquat : **à minima une couche de bain ou un maillot de bain adapté** aux compétences de l'enfant. Le bonnet et/ou autres équipements sont à votre convenance.

Nous vous demandons de préparer votre enfant dans la salle de change du RDC (ou vestiaire piscine individuel non PMR pour ceux qui en ont la capacité motrice) et d'arriver à l'heure pour le début de séance.

Le change de sortie se fera sur la table de massage qui est au pied de la piscine.

La piscine n'est pas adaptée aux PMR. Si votre enfant n'est pas marchant (ou ne peut pas monter/descendre les escaliers d'accès), vous devrez le porter pour qu'il entre et sorte de l'eau. Nous n'avons pas, à ce jour, pu investir dans un appareillage de mise à l'eau.

DEROULEMENT DES SEANCES :

Les séances, qu'elles durent 30 minutes ou 1 heure, **incluent** quelques minutes de préparation et rangement (+nettoyage), **ainsi que des temps de prise de note pour faciliter la rédaction d'une note de synthèse.**

Les séances du lundi permettront les premiers contacts et prises de repères pour tout le monde : enfants, parents, professionnels.

Les parents / aidants sont les bienvenus en séance. Il vous sera demandé si vous souhaitez rester, ainsi qu'à votre enfant. Parfois, si le professionnel ressent le besoin de faire des exercices sans votre présence pour une meilleure concentration, il pourra vous demander de sortir, avec votre accord.

Nous débutons notre pratique des stages pluridisciplinaires, alors n'hésitez pas à poser des questions ou à nous faire part de vos remarques si nécessaire au cours de la semaine. Un questionnaire de satisfaction sera à votre disposition à la fin du stage pour permettre une constante évaluation de nos pratiques.

Les séances du vendredi (ou dernier jour lorsque le vendredi est férié) permettront de conclure la semaine et de se dire au-revoir.

NOTE DE SYNTHESE DE STAGE :

Dans les semaines qui suivent le stage, les professionnels établissent une note de synthèse qui vous sera transmise par mail (**sous 5 à 6 semaines**). Vous pourrez, si vous le souhaitez, la communiquer aux professionnels de santé qui accompagnent votre enfant au quotidien pour faire du lien. Pour des raisons de confidentialité et respect de vos choix médicaux, nous ne pouvons pas la transmettre directement.

Un bilan plus complet (facturé) peut être demandé à chaque professionnel en direct (**dès le lundi**) si besoin.

Je soussigné(e) (NOM PRENOM)

atteste avoir pris connaissance du présent règlement de stage et m'engage à le respecter.

À (LIEU), le (DATE)

Paraphe de chaque page, puis signature

Signature :